

Remise Solennelle de la Première Carte d'Électeur

Ce vendredi 23 février dans la salle des état Albigeois, le maire d'Albi Stéphanie Guiraud-Chaumeil a remis en main propre leur première carte d'électeur aux jeunes Albigeois inscrits sur les listes électorales de la ville d'Albi.

La Ville d'Albi marque chaque année ce moment significatif dans la vie démocratique, début officiel de l'engagement civique de chaque Français venant d'avoir 18 ans.

Le maire d'Albi Stéphanie Guiraud-Chaumeil a souligné :
« *L'importance de la participation citoyenne et encourage tous les Albigeois à exercer leur droit de vote lors de chaque élection. Voter est un droit mais aussi un devoir.* »

Ces jeunes Albigeois comme toute la population seront rapidement appelés à voter pour les élections européennes du 9 juin prochain.

La Ville d'Albi invite tous les citoyens éligibles à s'inscrire et à participer activement au processus démocratique.

Pour plus d'informations sur l'inscription électorale et les prochaines élections :

Mairie d'Albi Service des élections

16, rue de l'hôtel de ville

Tél : 05 63 49 10 30

reglementation.elections@mairie-albi.fr

ou en ligne

<https://servicesenligne.mairie-albi.fr/sinscrire-sur-les-listes-electorales/>

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil des jeunes Albigeois

Le Conseil des jeunes Albigeois constitue un lieu de proposition d'actions et de concertation au sein de la ville d'Albi, pour les jeunes Albigeois âgés de 16 à 21 ans.

Ce 21 février 2024, les membres du Conseil des jeunes Albigeois se sont réunis en assemblée plénière afin de démarrer leurs travaux autour de la biodiversité, l'accès à la culture et d'action caritative.

L'objectif de la municipalité est d'encourager la participation des jeunes aux enjeux de la démocratie grâce à la création d'un Conseil des jeunes Albigeois .

Le Conseil des jeunes Albigeois a pour vocation de devenir force de proposition ou d'apporter sa contribution aux projets portés par la municipalité.

Cette instance de participation citoyenne est prévue par l'article L.1112-23 de la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté qui précise qu' « une collectivité territoriale peut créer un Conseil de jeunes pour émettre un avis sur les décisions relevant notamment de la politique jeunesse ».

Pour rappel :

La Ville d'Albi s'engage depuis des années auprès de sa jeunesse et la jeunesse l'a déjà bien compris. La jeunesse albigeoise a notamment contribué largement au premier budget participatif de notre ville où 9 projets distincts ont été proposés.

De manière récurrente, chaque année, près de 1600 jeunes âgés entre 3 et 15 ans sont accueillis dans nos structures d'accueil de loisirs, soit 25 % de la jeunesse albigeoise.

En période estivale, le Summer camp est rythmée par du soutien scolaire et des animations de loisirs. (en 2023, 610 adolescents, dont 30 % des jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville en ont bénéficié).

Outre ces accueils de loisirs, les quatre carrés publics installés en centre-ville et dans les quartiers prioritaires en direction des 16-25 ans proposent un accueil de premier niveau, un soutien, une orientation pour les premières démarches vers l'emploi pour près de 3500 jeunes âgés entre 16 et 25 ans.

Ces jeunes s'informent et accèdent gratuitement aux 17 postes informatiques installés dans les carrés publics.